

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 096

Le 3 juillet, 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Brookfield Corporation (BN) Plan D'Arrangement

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Brookfield Corp. (« Brookfield ») (TSX: BN; NYSE: BN) et Brookfield Wealth Solutions (BWS) (TSX:BNT ;NYSE:BNT) ont annoncé, le 26 mai 2026, que leurs conseils d'administration respectifs avaient approuvé l'opération annoncée précédemment visant à simplifier davantage leur structure organisationnelle au sein d'une société cotée en bourse unique, Brookfield Corporation Ltd. (conjointement avec ses filiales, la 'Société'), laquelle sera cotée au NYSE et à la TSX sous le symbole BN ('l'Opération').

Aux termes de l'opération, toutes les actions à droit de vote limité échangeables de catégorie A de BN et toutes les actions à droit de vote limité échangeables de catégorie A de BWS seront échangées, selon un rapport d'un pour un, contre de nouvelles actions de la Société.

L'opération sera réalisée conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal et aux démarches connexes nécessitant l'approbation des actionnaires de BN et de BWS; elle devrait être finalisée en régime de report d'imposition pour les actionnaires américains et canadiens. Les circulaires d'information de la direction de BN et de BWS, détaillant l'opération, seront déposées auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes, et les questions y afférentes seront soumises au vote lors des assemblées générales annuelles de 2026 de BN et de BWS, qui se tiendront toutes deux le 16 juillet 2026, conformément à l'approbation de la TSX.

La réalisation de l'opération est soumise aux conditions habituelles et devrait intervenir vers la fin d'année, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations réglementaires requises.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37

Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545

www.cdcc.ca

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités Commerciales
CDCC